

Rapport annuel

LAMBALLE TERRE ET MER

(RAPPORT GLOBAL)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2022

■ CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■ NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■ RESSOURCES EN EAU	6
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	7
■ LONGUEUR DU RESEAU.....	7
■ TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
■ LE PRIX DE L'EAU EX LAMBALLE COMMUNAUTE Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	9
■ LE PRIX DE L'EAU PLENEUF VAL ANDRE Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	10
■ LE PRIX DE L'EAU TREDANIEL Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	11
■ LE PRIX DE L'EAU QUESSOY Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	12
■ LE PRIX DE L'EAU PLEDELIAC Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	13
■ LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	14
■ LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	15
■ LE PRIX DE L'EAU ERQUY Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	16
■ LE PRIX DE L'EAU HENANBIHEN Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	17
■ LE PRIX DE L'EAU PLURIEN Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	18
■ SYNTHESE DES TARIFS PAR COMMUNE POUR UN USAGER CONSOMMANT 120 M ³	19
■ RECETTES D'EXPLOITATION	20
■ INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE ...	22
■ QUALITE DE L'EAU	22
■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	23
■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	23
■ PERFORMANCE DU RESEAU.....	28
■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	33
■ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	34
■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	34
■ BRANCHEMENTS EN PLOMB	34
■ ETAT DE LA DETTE (GLOBAL)	35
■ AMORTISSEMENTS REALISES (GLOBAL)	35
■ ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	36
■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	36
■ SYNTHESE DES INDICATEURS DES SERVICES.....	37
■ MONCONTOUR.....	37
■ PLEMY	37
■ REGIE.....	38
■ ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	38
■ GLOBAL.....	38

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La communauté d'agglomération LAMBALLE TERRE ET MER exerce la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2019.

Sur son territoire, on trouve, en 2022, 4 services différents :

- Plemy et Erquy Henanbihen Plurien (contrats d'affermage SAUR)
- Moncontour (contrat d'affermage STGS)
- un service exploité en régie sur les anciens territoires de Lamballe Communauté et de la CC du Penthièvre (hors Erquy et Plurien) et sur les communes de Hénon, Plédéliac, Quessoy, Trédaniel (depuis 2019) et Saint-Denoual (depuis 2021).

Le présent rapport fait une synthèse des données de l'ensemble des services.

Les communes concernées par les 4 services sont les suivantes :

- MONCONTOUR : concerne la commune de MONCONTOUR
- PLEMY : concerne la commune de PLEMY
- REGIE : concerne les communes de ANDEL, BOUILLIE (LA), BREHAND, COETMIEUX, HENANSAL, HENON, LAMBALLE ARMOR, LANDEHEN, MALHOURE (LA), NOYAL, PENGUILY, PLEDELIAC, PLENEUF-VAL-ANDRE, POMMERET, QUESOY, QUINTENIC, SAINT-ALBAN, SAINT-DENOUAL, SAINT-GLEN, SAINT-RIEUL, SAINT-TRIMOEL, TREBRY et TREDANIEL.
- ERQUY HENANBIHEN PLURIEN : concerne les communes de ERQUY, HENANBIHEN et PLURIEN

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

MONCONTOUR : 900 habitants

PLEMY : 1 800 habitants

REGIE : 57 000 habitants

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN : 14 000 habitants

Total : 73 700 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

MONCONTOUR :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société STGS en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2027.

PLEMY :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2011. La durée du contrat est de 13 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2015	Modification de la formule de révision des tarifs. Prise en compte de l'indice ICHT-E hors effet du CICE.
2	01/01/2017	Intégration de nouveaux ouvrages dans le périmètre d'affermage. Modification de l'engagement sur le rendement de réseau. Prise en compte de la réforme "construire sans détruire". Modification du tarif du délégataire.
3	01/01/2019	Transfert de compétence à LAMBALLE TERRE ET MER.

REGIE :

Le service est exploité en régie.

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2021. La durée du contrat est de 8 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

MONCONTOUR :

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	415	415	0,00 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	1	0,00 %
Nombre total d'abonnements	416	416	0,00 %

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN :

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	6 880	6 957	+1,12 %
Nombre d'abonnements non domestiques	4	6	+50,00 %
Nombre total d'abonnements	6 884	6 963	+1,15 %

PLEMY :

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	813	899	+10,58 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	2	+100,00 %
Nombre total d'abonnements	814	901	+10,69 %

REGIE :

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	27 793	28 390	+2,15 %
Nombre d'abonnements non domestiques	7	7	0,00 %
Nombre total d'abonnements	27 800	28 397	+2,15 %

Total :

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	35 901	36 662	+2,12 %
Nombre d'abonnements non domestiques	13	15	+15,38 %
Nombre total d'abonnements	35 914	36 677	+2,12 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

MONCONTOUR :

• *Répartition des abonnés par commune*

HENON	34
MONCONTOUR	367
TREDANIEL	15
Total des abonnés	416

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN :

• *Abonnés de l'entité tarifaire ERQUY*

ERQUY	4 892
Total des abonnés	4 892

- *Abonnés de l'entité tarifaire HENANBIHEN*

HENANBIHEN	849
Total des abonnés	849

- *Abonnés de l'entité tarifaire PLURIEN*

PLURIEN	1 222
Total des abonnés	1 222

PLEMY :

- *Abonnés de l'entité tarifaire PLEMY*

HENON	38
PLEMY	863
Total des abonnés	901

REGIE :

- *Abonnés de l'entité tarifaire EX LAMBALLE COMMUNAUTE*

ANDEL	520
BREHAND	875
COETMIEUX	824
HENANSAL	634
HENON	1 081
LA BOUILLIE	462
LAMBALLE	8 227
LANDEHEN	641
LE MENE	2
MALHOURS (LA)	268
NOYAL	453
PENGUILY	282
PLANGUENOUAL	1 410
PLESTAN	1
POMMERET	1 038
QUINTENIC	170
SAINT-ALBAN	1 345
SAINT-DENOUAL	259
SAINT-GLEN	349
SAINT-RIEUL	254
SAINT-TRIMOEL	281
TREBRY	470
Total des abonnés	19 846

- *Abonnés de l'entité tarifaire PLEDELIAC*

PLEDELIAC	900
Total des abonnés	900

- *Abonnés de l'entité tarifaire PLENEUF VAL ANDRE*

PLENEUF VAL ANDRE	5 177
Total des abonnés	5 177

- *Abonnés de l'entité tarifaire QUESOY*

QUESOY	2 042
Total des abonnés	2 042

- *Abonnés de l'entité tarifaire TREDANIEL*

TREDANIEL	432
Total des abonnés	432

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Service	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Captage Les Granges MONCONTOUR Prélèvement en nappe souterraine	MONCONTOUR	5	18 429	14 077	-23,61 %
Captage Le Gué beurroux PLEMY Prélèvement en nappe souterraine	PLEMY	15	86 515	87 691	+1,36 %
Captage du Perchais TREBRY Prélèvement en nappe souterraine	REGIE	25	182 268	142 887	-21,61 %
Captage du Gué Chaussé TREDANIEL Prélèvement en nappe souterraine	REGIE	10	37 074	34 486	-6,98 %
Captage des Salles HENON Prélèvement en nappe souterraine	REGIE		80 022	63 084	-21,17 %
Captage de Carnivet QUESSOY Prélèvement en nappe souterraine	REGIE	40	112 822	167 528	+48,49 %
captage de Belouze / Pas d'Ereuc PLEDELIAC Prélèvement en nappe souterraine	REGIE	15	25 499	90 754	+255,91 %
Captage Le Bréha SAINT-GLEN Prélèvement en nappe souterraine	REGIE		19 461	13 926	-28,44 %
Captage des Trois Croix SAINT-GLEN Prélèvement en nappe souterraine	REGIE				
Total des prélèvements [m³]			562 090	614 433	+9,31 %

● Importations d'eau

Import depuis	Service	Importé en 2021 [m³]	Importé en 2022 [m³]
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	MONCONTOUR	33 964	52 263
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	PLEMY	73 053	85 083
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	REGIE	3 480 187	3 756 606
SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - PLOEUC-L'HERMITAGE ST-CARREUC	PLEMY	0	2 247
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	507 456	533 292

● Volumes produits

Ouvrage	Service	Capacité de production [m³/j]	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Station Les Granges MONCONTOUR Traitement complet	MONCONTOUR	100	18 429	14 077	-23,61 %
Station Le Gué Beurroux PLEMY Traitement complet	PLEMY	300	86 515	87 691	+1,36 %
Station du Perchais TREBRY Traitement complet	REGIE	500	182 268	142 887	-21,61 %
Station du Gué Chaussé TREDANIEL Traitement complet	REGIE	120	37 074	34 486	-6,98 %
Station du Gue Meheust (les Salles) HENON Traitement complet	REGIE	280	80 022	63 084	-21,17 %
Station de Carnivet QUESSOY Traitement complet	REGIE	800	112 822	167 528	+48,49 %
Station de Belouze PLEDELIAC Traitement complet	REGIE	400	25 499	90 754	+255,91 %
Station de traitement des Trois Croix SAINT-GLEN	REGIE	200	19 461	13 926	-28,44 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2021	2022	Variation	Répartition des ressources (2022)
Ressources propres	562 090	614 433	+9,31 %	12,2%
Importations	4 094 660	4 429 491	+8,18 %	87,8%
Total général	4 656 750	5 043 924	+8,31 %	

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume produit	562 090	614 433	+9,31 %
Volume importé	4 094 660	4 429 491	+8,18 %
Volume exporté	- 14 657	- 25 650	+75,00 %
Volume mis en distribution	4 642 093	5 018 274	+8,10 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	3 228 017	3 290 889	+1,95 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	849 821	857 799	+0,94 %
Volume total vendu aux abonnés	4 077 838	4 148 688	+1,74 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 90 m³ par an. Elle était de 90 m³ en 2021.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Service	Exporté en 2021 [m³]	Exporté en 2022 [m³]
SYNDICAT DE CAULNES LA HUTTE QUELARON - EX QUELARON	REGIE	14 657	25 650
Volume total exporté		- 14 657	- 25 650

- *Echanges internes entre services de la collectivité*

Vente à	Service	Vendu en 2021 [m³]	Vendu en 2022 [m³]
LAMBALLE TERRE ET MER - PLEMY	MONCONTOUR	5 730	6 517
LAMBALLE TERRE ET MER - MONCONTOUR	PLEMY	20 472	29 841
LAMBALLE TERRE ET MER - ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	REGIE	145 710	144 086
Volume total échangé		171 912	180 444

■ LONGUEUR DU RESEAU

Linéaire du réseau hors branchements en km	2021	2022	Variation%
MONCONTOUR	12,1	12,7	+4,84 %
PLEMY	68,5	72,9	+6,45 %
REGIE	1 332,6	1 345,2	+0,95 %
ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	251,0	251,4	+0,14 %
TOTAL	1 664,2	1 682,2	+1,08 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part des délégataires des différentes DSP sont fixés par les contrats d'affermage et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : REGIE

2022

tarif domestique EX LAMBALLE COMMUNAUTE

■ LE PRIX DE L'EAU EX LAMBALLE COMMUNAUTE y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	63,05	66,83	+6,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,271	1,347	+5,98 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

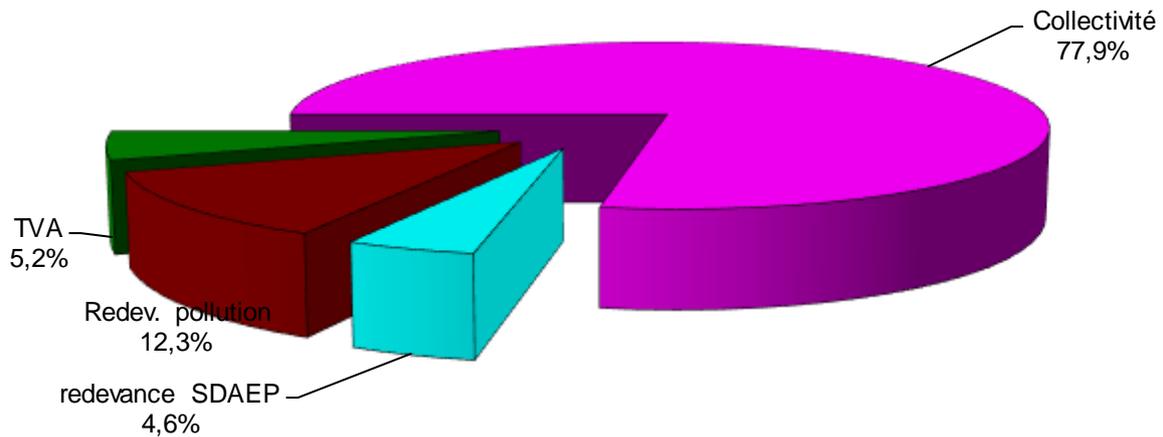
	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Collectivité	215,57	228,47	+5,98 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,50	15,29	+5,45 %
Total [€ TTC]	278,07	293,26	+5,46 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+5,98 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,44 €/m³
 0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : REGIE

2022

tarif domestique PLENEUF VAL ANDRE

■ LE PRIX DE L'EAU PLENEUF VAL ANDRE y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	63,05	66,83	+6,00 %
	Abonnement diam 20 mm		202,44	
	Abonnement diam 25 mm		573,17	
	Abonnement diam 30 mm		939,04	
	Abonnement diam 40 mm et + le m ³		1317,09	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]		1,271	1,347	+5,98 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Collectivité	215,57	228,47	+5,98 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,50	15,29	+5,45 %
Total [€ TTC]	278,07	293,26	+5,46 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+5,98 %

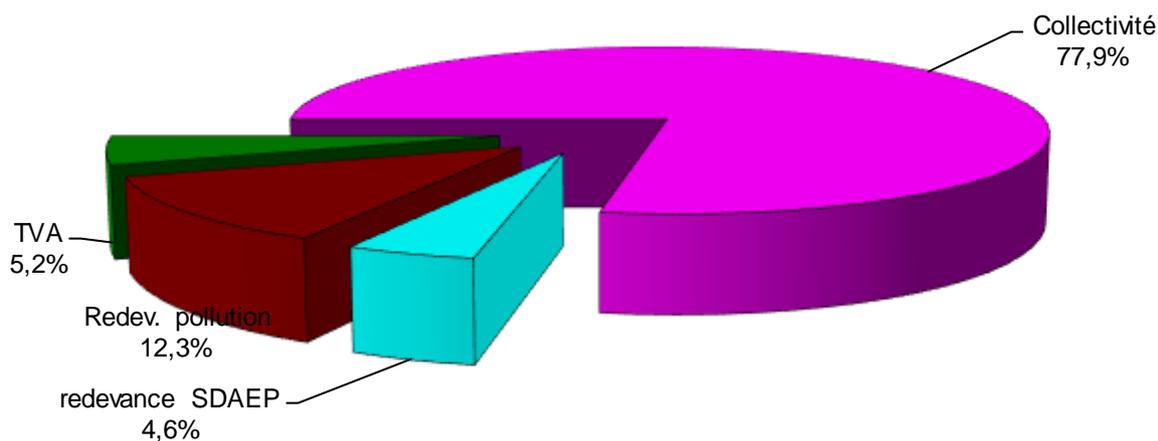
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,44 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



■ LE PRIX DE L'EAU TREDANIEL y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	63,05	66,83	+6,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 1 000 m ³)	1,271	1,347	+5,98 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m ³)	1,143	1,246	+9,01 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m ³)	1,094	1,206	+10,24 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Collectivité	215,57	228,47	+5,98 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,50	15,29	+5,45 %
Total [€ TTC]	278,07	293,26	+5,46 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+5,98 %

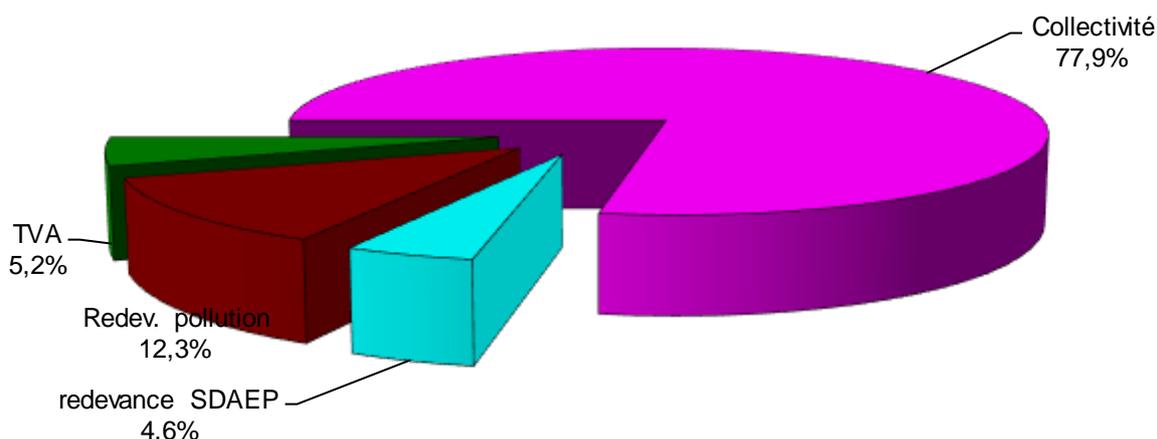
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,44 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



■ LE PRIX DE L'EAU QUESSOY y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	63,05	66,83	+6,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 1 000 m ³)	1,271	1,347	+5,98 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m ³)	1,152	1,252	+8,68 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m ³)	1,103	1,213	+9,97 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

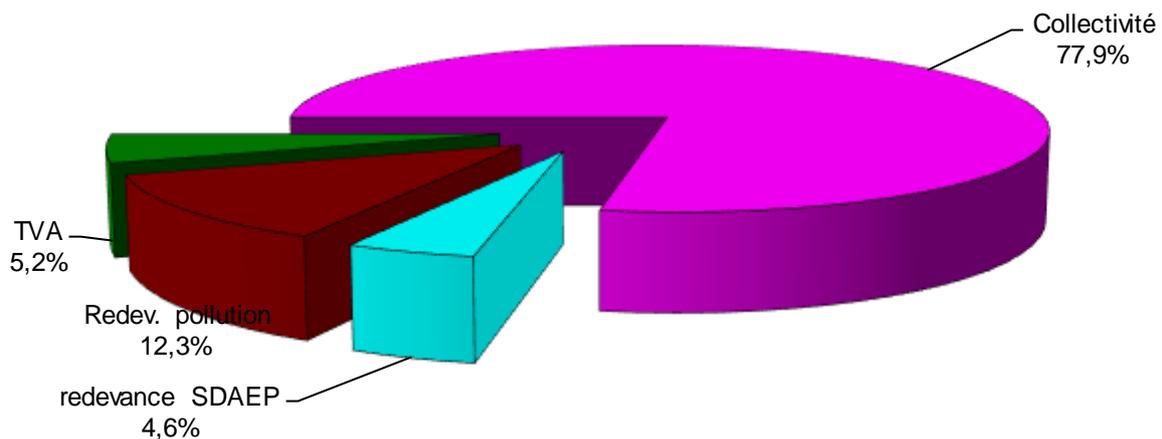
	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Collectivité	215,57	228,47	+5,98 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,50	15,29	+5,45 %
Total [€ TTC]	278,07	293,26	+5,46 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+5,98 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,44 €/m³
 0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



■ LE PRIX DE L'EAU PLEDELIAC y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	63,05	66,83	+6,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 1 000 m ³)	1,271	1,347	+5,98 %
	N° 2 (au-delà de 1 000 m ³)	0,801	0,973	+21,47 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Collectivité	215,57	228,47	+5,98 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,50	15,29	+5,45 %
Total [€ TTC]	278,07	293,26	+5,46 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+5,98 %

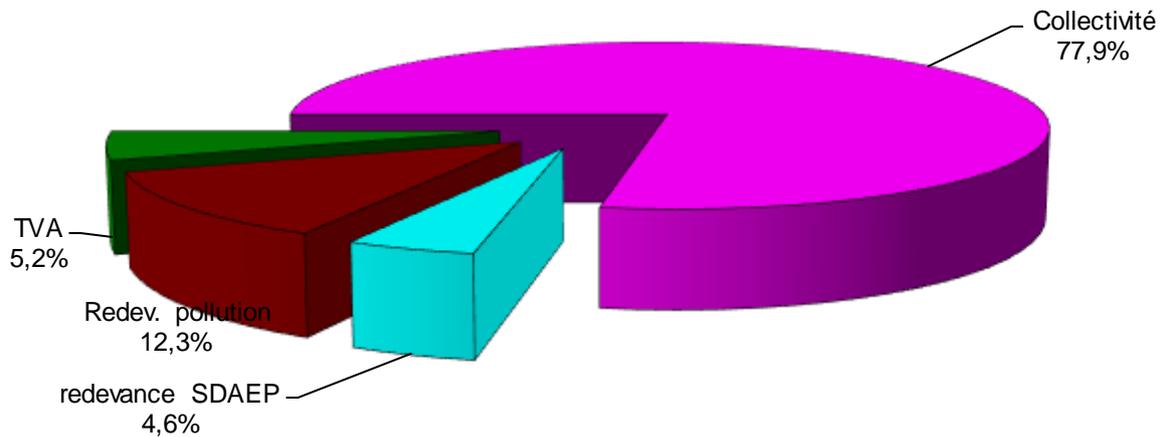
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,44 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : PLEMY

2022

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,62	42,19	+3,87 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,4774	0,4845	+1,49 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,4774	0,4845	+1,49 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,4518	0,4845	+7,24 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	0,4518	0,4845	+7,24 %
	Vente en Gros	0,5878	0,6105	+3,86 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	22,43	24,64	+9,85 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,794	0,862	+8,56 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,794	0,862	+8,56 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,819	0,862	+5,25 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	0,667	0,741	+11,09 %
	Vente en Gros	0,000	0,000	
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0224	0,0224	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	97,91	100,33	+2,47 %
Collectivité	117,71	128,08	+8,81 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	2,69	2,69	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,65	15,43	+5,32 %
Total [€ TTC]	280,96	296,03	+5,36 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+5,93 %

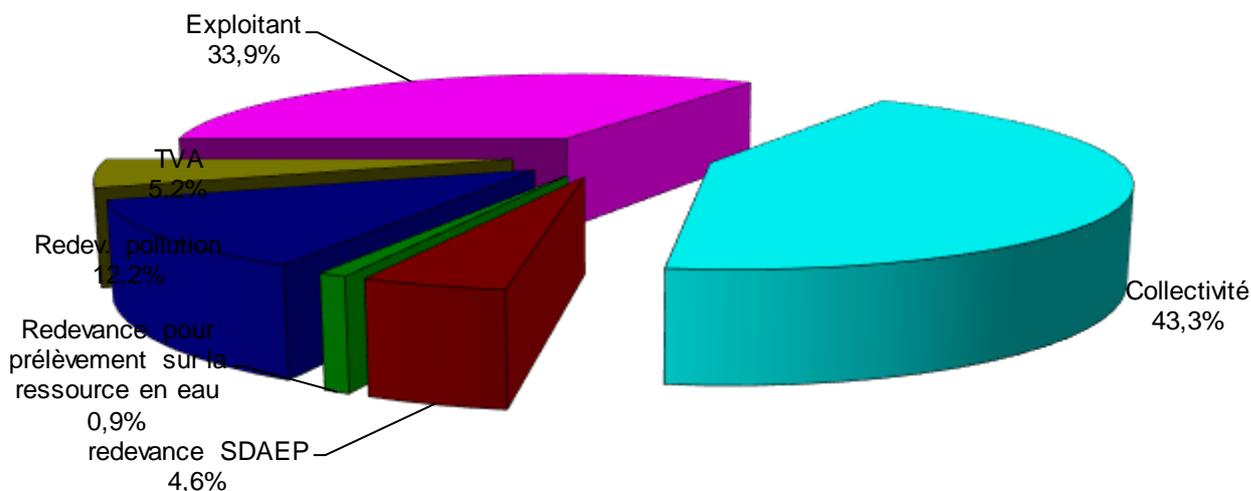
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,47 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0025 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : MONCONTOUR

2022

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,73	35,31	+1,67 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	1,231	1,252	+1,71 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	1,068	1,086	+1,69 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,992	1,009	+1,71 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	0,992	1,009	+1,71 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	28,32	31,52	+11,30 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,040	0,095	+137,50 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,203	0,261	+28,57 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,279	0,338	+21,15 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	0,279	0,338	+21,15 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	179,19	182,23	+1,70 %
Collectivité	36,38	46,24	+27,10 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,50	15,29	+5,45 %
Total [€ TTC]	278,07	293,26	+5,46 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+5,98 %

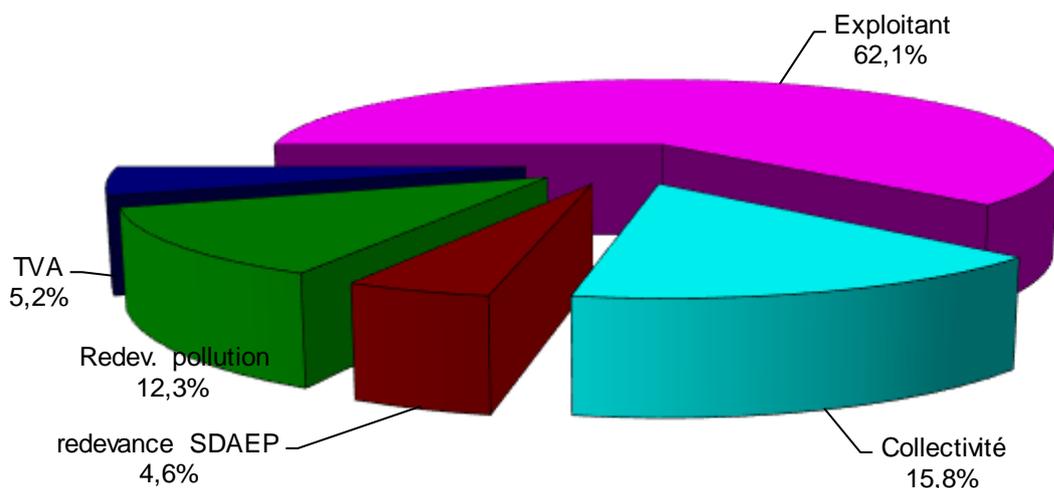
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,44 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : ERQUY HENANBIHEN PLURIEN 2022

tarif domestique ERQUY

■ LE PRIX DE L'EAU ERQUY y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	25,81	26,16	+1,36 %
	Abonnement diam 20 mm	42,84	43,42	+1,35 %
	Abonnement diam 25 mm	85,95	87,10	+1,34 %
	Abonnement diam 30 mm	85,95	87,10	+1,34 %
	Abonnement diam 40 mm	171,89	174,21	+1,35 %
	Abonnement diam 50 mm	258,10	261,58	+1,35 %
	Abonnement diam 60 mm	344,05	348,68	+1,35 %
	Abonnement diam 80 mm	516,20	523,15	+1,35 %
	Abonnement diam 100 mm	774,30	784,73	+1,35 %
	Abonnement diam 150 mm	1032,40	1046,30	+1,35 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 1 000 m ³)	0,5693	0,5769	+1,33 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m ³)	0,5693	0,5769	+1,33 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m ³)	0,5693	0,5769	+1,33 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,20	40,67	+9,33 %
	Abonnement diam 20 mm	62,22	65,95	+5,99 %
	Abonnement diam 25 mm	61,13	64,80	+6,00 %
	Abonnement diam 30 mm	61,13	64,80	+6,00 %
	Abonnement diam 40 mm	248,35	263,25	+6,00 %
	Abonnement diam 50 mm	792,50	840,05	+6,00 %
	Abonnement diam 60 mm	916,67	971,67	+6,00 %
	Abonnement diam 80 mm	1374,88	1457,37	+6,00 %
	Abonnement diam 100 mm	1747,14	1851,97	+6,00 %
	Abonnement diam 150 mm	1489,04	1587,38	+6,60 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 1 000 m ³)	0,575	0,735	+27,83 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m ³)	0,575	0,735	+27,83 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m ³)	0,444	0,565	+27,25 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	94,13	95,39	+1,34 %
Collectivité	106,20	128,87	+21,35 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	13,66	15,06	+10,25 %
Total [€ TTC]	261,99	288,82	+10,24 %

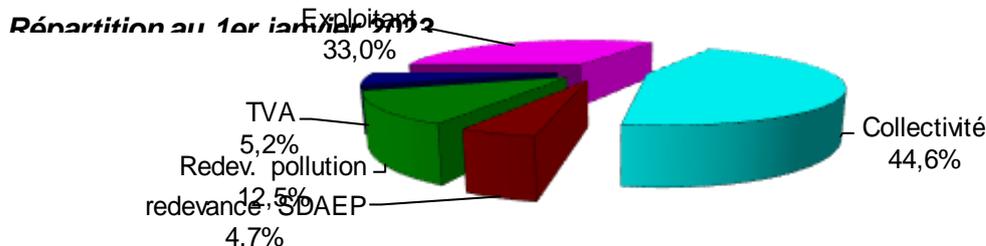
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+11,95 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,41 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0024 €/l



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : ERQUY HENANBIHEN PLURIEN 2022

tarif domestique HENANBIHEN

■ LE PRIX DE L'EAU HENANBIHEN y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	25,81	26,16	+1,36 %
	Abonnement diam 20 mm	42,84	43,42	+1,35 %
	Abonnement diam 25 mm	85,95	87,10	+1,34 %
	Abonnement diam 30 mm	85,95	87,10	+1,34 %
	Abonnement diam 40 mm	171,89	174,21	+1,35 %
	Abonnement diam 50 mm	258,10	261,58	+1,35 %
	Abonnement diam 60 mm	344,05	348,68	+1,35 %
	Abonnement diam 80 mm	516,20	523,15	+1,35 %
	Abonnement diam 100 mm	774,30	784,73	+1,35 %
	Abonnement diam 150 mm	1032,40	1046,30	+1,35 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 1 000 m ³)	0,5693	0,5769	+1,33 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m ³)	0,5693	0,5769	+1,33 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m ³)	0,5693	0,5769	+1,33 %
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,20	40,67	+9,33 %
	Abonnement diam 20 mm	62,22	65,95	+5,99 %
	Abonnement diam 25 mm	61,13	64,80	+6,00 %
	Abonnement diam 30 mm	61,13	64,80	+6,00 %
	Abonnement diam 40 mm	248,35	263,25	+6,00 %
	Abonnement diam 50 mm	792,50	840,05	+6,00 %
	Abonnement diam 60 mm	916,67	971,67	+6,00 %
	Abonnement diam 80 mm	1374,88	1457,37	+6,00 %
	Abonnement diam 100 mm	1747,14	1851,97	+6,00 %
	Abonnement diam 150 mm	1489,04	1578,38	+6,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 1 000 m ³)	0,702	0,770	+9,69 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m ³)	0,512	0,619	+20,90 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m ³)	0,512	0,619	+20,90 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	94,13	95,39	+1,34 %
Collectivité	121,44	133,07	+9,58 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,50	15,29	+5,45 %
Total [€ TTC]	278,07	293,25	+5,46 %

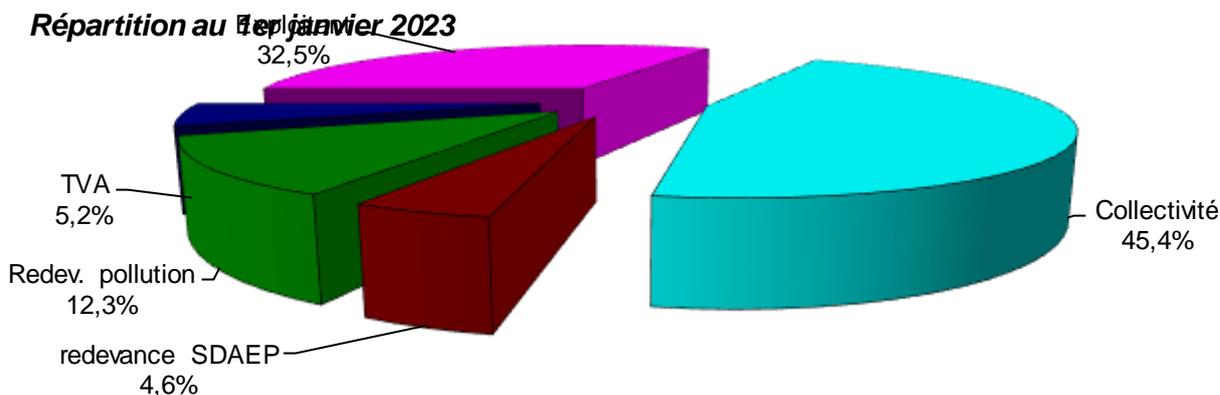
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+5,98 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,44 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0024 €/l



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : ERQUY HENANBIHEN PLURIEN 2022

tarif domestique PLURIEN

■ LE PRIX DE L'EAU PLURIEN y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	25,81	26,16	+1,36 %
	Abonnement diam 20 mm	42,84	43,42	+1,35 %
	Abonnement diam 25 mm	85,95	87,10	+1,34 %
	Abonnement diam 30 mm	85,95	87,10	+1,34 %
	Abonnement diam 40 mm	171,89	174,21	+1,35 %
	Abonnement diam 50 mm	258,10	261,58	+1,35 %
	Abonnement diam 60 mm	344,05	348,68	+1,35 %
	Abonnement diam 80 mm	516,20	523,15	+1,35 %
	Abonnement diam 100 mm	774,30	784,73	+1,35 %
	Abonnement diam 150 mm	1032,40	1046,30	+1,35 %
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 1 000 m ³)	0,5693	0,5769
N° 2 (1 001 à 2 000 m ³)		0,5693	0,5769	+1,33 %
N° 3 (au-delà de 2 000 m ³)		0,5693	0,5769	+1,33 %
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,20	40,67	+9,33 %
	Abonnement diam 20 mm	62,22	65,95	+5,99 %
	Abonnement diam 25 mm	61,13	64,80	+6,00 %
	Abonnement diam 30 mm	61,13	64,80	+6,00 %
	Abonnement diam 40 mm	248,35	263,25	+6,00 %
	Abonnement diam 50 mm	792,50	840,05	+6,00 %
	Abonnement diam 60 mm	916,67	971,67	+6,00 %
	Abonnement diam 80 mm	1374,88	1457,37	+6,00 %
	Abonnement diam 100 mm	1747,14	1851,97	+6,00 %
	Abonnement diam 150 mm	1489,04	1578,38	+6,00 %
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 1 000 m ³)	0,702	0,770
N° 2 (1 001 à 2 000 m ³)		0,460	0,577	+25,43 %
N° 3 (au-delà de 2 000 m ³)		0,387	0,519	+34,11 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	94,13	95,39	+1,34 %
Collectivité	121,44	133,07	+9,58 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,50	15,29	+5,45 %
Total [€ TTC]	278,07	293,25	+5,46 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+5,98 %

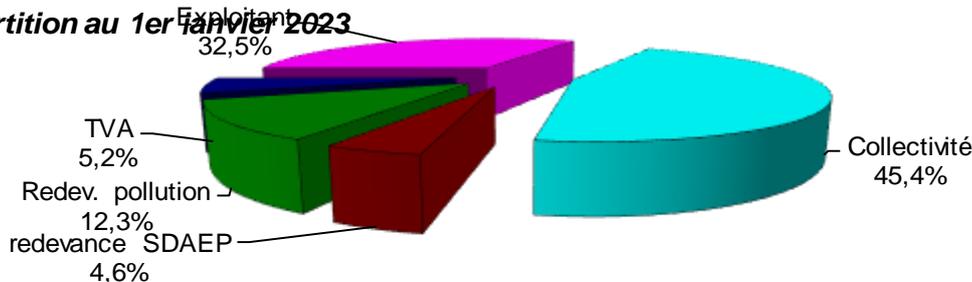
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,44 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0024 €/l

Répartition au 1^{er} janvier 2023



■ SYNTHÈSE DES TARIFS PAR COMMUNE POUR UN USAGER CONSOMMANT 120 M³

MONCONTOUR

Commune	Prix au m ³ 2022 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2023 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
HENON	2,32	2,44	34
MONCONTOUR	2,32	2,44	367
TREDANIEL	2,32	2,44	15
Moyenne	2,32	2,44	416

PLEMY

Commune	Prix au m ³ 2022 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2023 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
HENON	2,34	2,47	38
PLEMY	2,34	2,47	863
Moyenne	2,34	2,47	901

REGIE

Commune	Prix au m ³ 2022 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2023 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
ANDEL	2,32	2,44	520
BOUILLIE (LA)	2,32	2,44	462
BREHAND	2,32	2,44	875
COETMIEUX	2,32	2,44	824
HENANSAL	2,32	2,44	634
HENON	2,32	2,44	1081
LAMBALLE	2,32	2,44	8227
LANDEHEN	2,32	2,44	641
LE MENE	2,32	2,44	2
MALHOURE (LA)	2,32	2,44	268
NOYAL	2,32	2,44	453
PENGUILY	2,32	2,44	282
PLANGUENOUAL	2,32	2,44	1410
PLEDELIAC	2,32	2,44	900
PLENEUF-VAL-ANDRE	2,32	2,44	5177
PLESTAN	2,32	2,44	1
POMMERET	2,32	2,44	1038
QUESSOY	2,32	2,44	2042
QUINTENIC	2,32	2,44	170
SAINT-ALBAN	2,32	2,44	1345
SAINT-DENOUAL	2,32	2,44	259
SAINT-GLEN	2,32	2,44	349
SAINT-RIEUL	2,32	2,44	254
SAINT-TRIMOEL	2,32	2,44	281
TREBRY	2,32	2,44	470
TREDANIEL	2,32	2,44	432
Moyenne	2,32	2,44	28397

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN

Commune	Prix au m ³ 2022 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2023 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
ERQUY	2,18	2,41	4892
HENANBIHEN	2,32	2,44	849
PLURIEN	2,32	2,44	1222
Moyenne	2,22	2,42	6963

Global

	Prix au m ³ 2022 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2023 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
Moyenne	2,30	2,44	36677

■ RECETTES D'EXPLOITATION

MONCONTOUR

- *Recettes de la collectivité*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	20 200,08 €	15 032,08 €	-25,58 %
dont abonnements	9 513,79 €	11 490,57 €	+20,78 %
Recettes vente d'eau non domestiques	9 702,42 €	6 571,88 €	-32,27 %
dont abonnements	23,76 €	28,33 €	+19,23 %
Total recettes de vente d'eau	29 902,50 €	21 603,96 €	-27,75 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	49 323,63 €	50 997,37 €	+3,39 %
dont abonnements	13 449,16 €	14 075,33 €	+4,66 %
Recettes vente d'eau non domestiques	19 351,43 €	22 452,73 €	+16,03 %
dont abonnements	33,84 €	34,73 €	+2,63 %
Total recettes de vente d'eau	68 675,06 €	73 450,10 €	+6,95 %

PLEMY

- *Recettes de la collectivité*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	128 024,43 €	117 606,75 €	-8,14 %
dont abonnements	33 991,47 €	19 255,90 €	-43,35 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 636,65 €	- 1 663,89 €	+36,89 %
Total recettes de vente d'eau	125 387,78 €	115 942,86 €	-7,53 %
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	2 970,46 €		
Total des recettes	128 358,24 €	115 942,86 €	

- *Recettes de l'exploitant*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	87 533,07 €	93 848,40 €	+7,21 %
dont abonnements	31 837,50 €	33 169,31 €	+4,18 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	17,57 €	- 888,53 €	-5157,09 %
Recettes de volume exporté	12 145,00 €	14 236,51 €	+17,22 %
Total recettes de vente d'eau	99 695,64 €	107 196,38 €	+7,52 %

REGIE

• *Recettes de la collectivité*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	6 196 851,00 €	6 193 023,36 €	-0,06 %
Total recettes de vente d'eau	6 196 851,00 €	6 193 023,36 €	-0,06 %
Autres recettes			
Recettes de raccordement	381 340,00 €	413 821,42 €	
Divers	810,00 €	839,55 €	
Loyer antennes	18 312,00 €	16 957,80 €	
Total des recettes	6 597 313,00 €	6 624 642,13 €	

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN

• *Recettes de la collectivité*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	508 031,89 €	588 615,87 €	+15,86 %
dont abonnements	238 009,26 €	280 408,39 €	+17,81 %
Total recettes de vente d'eau	508 031,89 €	588 615,87 €	+15,86 %

• *Recettes de l'exploitant*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	433 623,63 €	491 106,98 €	+13,26 %
dont abonnements	184 377,14 €	193 373,95 €	+4,88 %
Total recettes de vente d'eau	433 623,63 €	491 106,98 €	+13,26 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

MONCONTOUR

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	9	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	11	6	45,5 %	ESA-Métolachlore

PLEMY

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	25	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	25	8	68 %	ESA-Métolachlore

REGIE

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	211	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	219	0	100 %	

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	44	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	44	0	100 %	

TOTAL :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	289	0	100,0 %	-
Conformité physico-chimique	299	14	95,3 %	ESA-Métolachlore

Depuis le 1er avril 2021, le contrôle sanitaire des ARS a été élargi à la surveillance de certains métabolites de pesticides comme l'ESA-métolachlore.

Cette molécule était soumise à une limite de qualité réglementaire fixée à 0,1µg/l par molécule (0,5µg/l pour l'ensemble des molécules),

Dans le cas présent, les autorités sanitaires ont constaté en 2022 des dépassements de la limite de qualité réglementaire sur l'ESA-métolachlore sans dépassement de sa valeur sanitaire individuelle ($V_{max} = 510 \mu\text{g/l}$) ce qui autorise par dérogation la consommation humaine de l'eau distribuée.

Dans son avis du 30 septembre 2022, l'ANSES a considéré que l'ESA-métolachlore est un métabolite non pertinent. Il n'entraîne donc plus de non-conformités sur l'eau distribuée depuis cette date.

Par arrêté ministériel du 30 décembre 2022, en application de la directive 2020/2184 du 16 décembre 2020, les métabolites non pertinents (comme l'ESA-métolachlore) sont soumis à une valeur indicative unique de 0,9 µg/l. En cas de dépassement de cette valeur indicative, un plan d'actions visant à diminuer les teneurs dans l'eau traitée, est à mettre en œuvre.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Service	valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource
MONCONTOUR	80 %
PLEMY	80 %
REGIE	80 %
ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

MONCONTOUR

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	100

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

PLEMY

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

REGIE

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	109

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

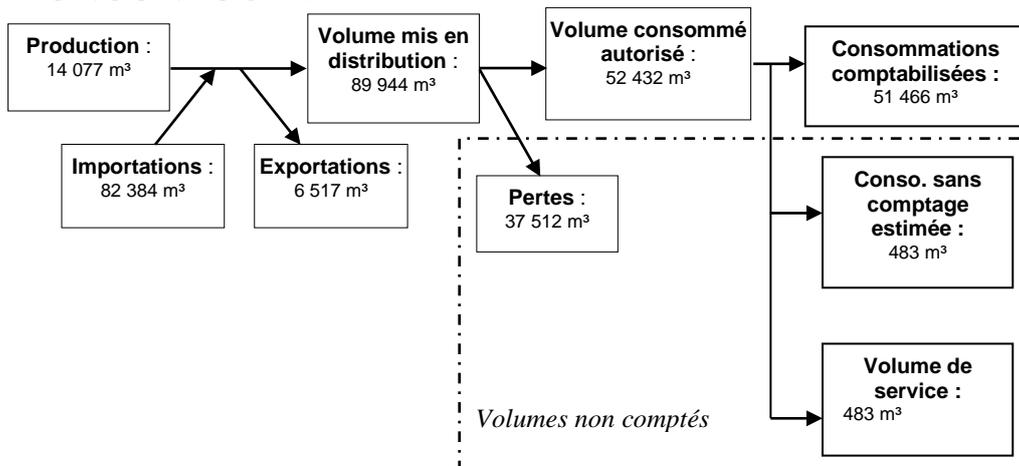
		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ **PERFORMANCE DU RESEAU**

MONCONTOUR :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 483 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 483 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	81,0 %	77,3 %	74,2 %	77,8 %	61,1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	3,5	4,1	4,5	4,2	8,3

- **indice linéaire de pertes en réseau =**

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	3,4	3,9	4,3	4,0	8,1

- **indice linéaire de consommation=**

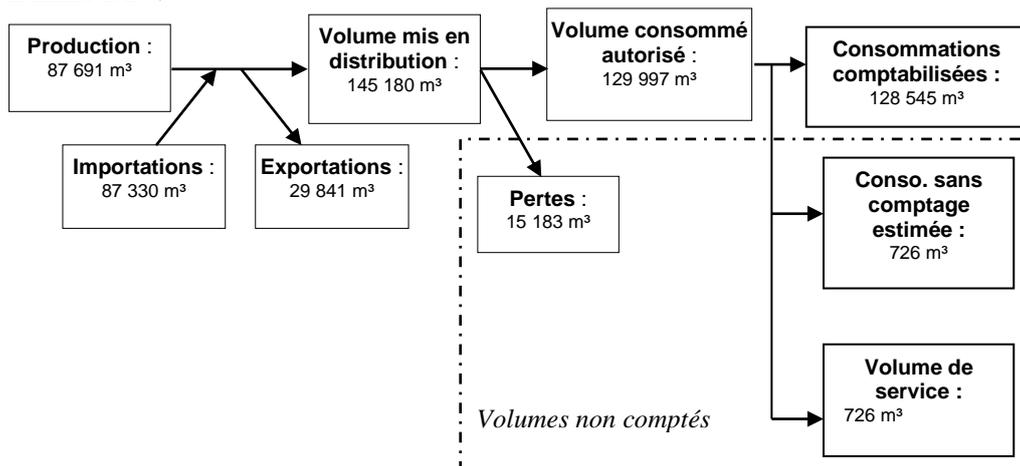
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	14,4	13,3	12,5	14,0	12,7
Seuil de rendement [%]	67,9 %	67,7 %	67,5 %	67,8 %	67,5 %

Le seuil de rendement de réseau n'est pas atteint sur le dernier exercice.

En application du décret du 27 janvier 2012 un plan d'actions pourrait s'imposer.

PLEMY :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 726 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 726 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	96,9 %	89,8 %	93,0 %	90,3 %	91,3 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,3	0,7	0,6	0,7	0,6

- indice linéaire de pertes en réseau =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

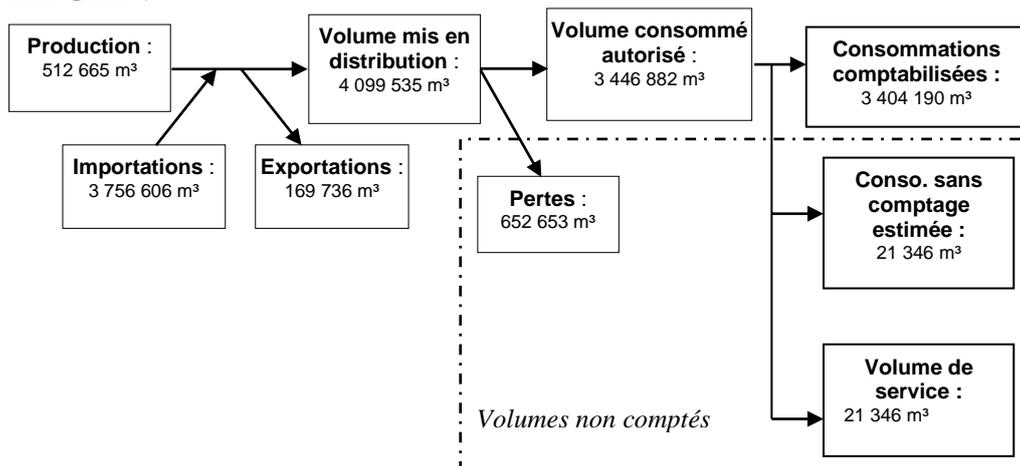
	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,2	0,6	0,5	0,6	0,6

- indice linéaire de consommation=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	6,1	5,7	6,4	5,8	6,0
Seuil de rendement [%]	66,2 %	66,1 %	66,3 %	66,2 %	66,2 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

REGIE :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 21 346 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 21 346 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	88,7 %	90,3 %	88,2 %	90,4 %	84,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,1	0,9	1,0	0,9	1,4

- indice linéaire de pertes en réseau =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

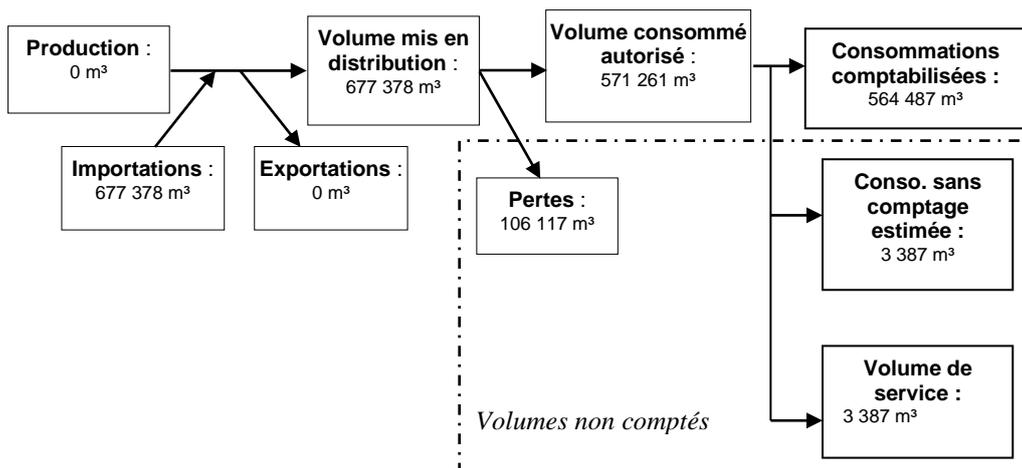
	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,0	0,8	1,0	0,8	1,3

- indice linéaire de consommation=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	7,7	7,2	7,2	7,3	7,4
Seuil de rendement [%]	66,5 %	66,4 %	66,4 %	66,5 %	66,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 3 387 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 387 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	83,6 %	84,3 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,2	1,2

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

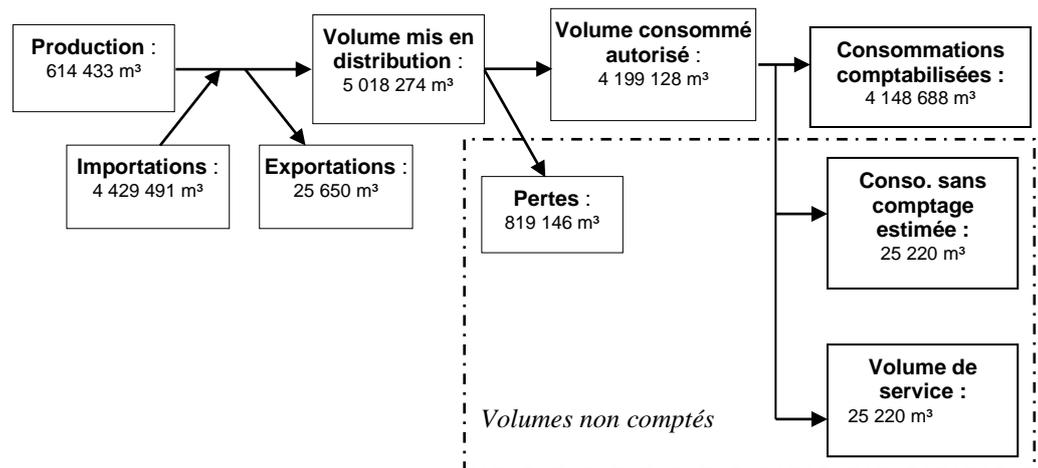
	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,2	1,2

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	6,0	6,2
Seuil de rendement [%]	66,2 %	66,2 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

GLOBAL :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 25 220 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 25 220 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	88,9 %	83,8 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,9	1,4

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,9	1,3

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	6,8	6,9

■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2018	2019	2020	2021	2022
MONCONTOUR	0	0	0	0	0
PLEMY	2	2	0	0	0
REGIE	7,758	5,715	6,479	5,464	5,471
ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	1,7	0,386	0	0,138	0,019
TOTAL	11,458	8,101	6,479	5,602	5,490

Taux moyen de renouvellement des réseaux :

MONCONTOUR	0,00%
PLEMY	1,10 %
REGIE	0,46 %
ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	0,18%
GLOBAL	0,44%

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Service	Montant de travaux
<u>Renouvellement de réseau :</u> - Hénansal : La Vigne (360 ml) - Saint-Alban : rue des Jonquilles (464 ml) - Erquy : Caroual (88 ml) - Pléneuf Val André : MSP (72 ml) - Planguenoual : Port Morvan (55 ml) - Pleneuf Val André : Guermadeuc (41 ml) - Andel : La Croix Saint Laurent (180 ml) - Hénansal : Launay Gourlay (1 274 ml) - Trédaniel : Le pont (212 ml) - Saint-Aaron : La Doberie (839 ml) - Plédéliac : Le Bas Mévite (184 ml) - Maroué : La Grenouillère (30 ml) - Hénon : Belle Issue (324 ml) - Quessoy : Ruisseaux (435 ml) - La Malhoure : rue des Ecoles (185 ml) - Lamballe : rue Foch (728 ml)	REGIE	
<u>Extension de réseau :</u> - Hénansal : La Vigne (33 ml) - Erquy : Franchise (450 ml) - La Bouillie : Grand Ruet (80 ml) - Pommeret : Paquerette (60 ml)	REGIE	
Renouvellement de réseau : Plurien (19 ml)	ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	
Renouvellement de réseau : Erquy (11 ml)	ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

MONCONTOUR :

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

PLEMY :

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

REGIE :

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	23	8
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	70	62
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,25 %	0,22 %

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN :

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

Total :

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	23	8
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	70	62
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,19 %	0,17 %

■ **ETAT DE LA DETTE (GLOBAL)**

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	4 262 339,34 €	3 869 743,96 €
Remboursements au cours de l'exercice	534 642,00 €	496 443,35 €
dont en intérêts	115 206,00 €	104 764,95 €
dont en capital	419 436,00 €	391 678,40 €

■ **AMORTISSEMENTS REALISES (GLOBAL)**

	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	1 275 884,00 €	1 376 165,12 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

MONCONTOUR :

	2021	2022
montants des abandons de créance	NC	NC

PLEMY :

	2021	2022
montants des abandons de créance	47,00 €	68,00 €

REGIE :

	2021	2022
montants des abandons de créance	76 265,00 €	27 935,07 €
montants des versements à un fonds de solidarité	8 220,00 €	8 400,00 €

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN :

	2021	2022
montants des abandons de créance	209,00 €	177,00 €

TOTAL :

	2021	2022
montants des abandons de créance	76 521,00 €	28 180,07 €
montants des versements à un fonds de solidarité	8 220,00 €	8 400,00 €

Synthèse des indicateurs des services de l'eau potable

MONCONTOUR

Désignation	unité	2021	2022
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,32	2,44
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	72,7	45,5
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	77,8	61,1
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	4,2	8,3
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	4,0	8,1
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,02	0,00
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	100	100
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	1 000	900
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	0	0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	0	0
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	NC	NC
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,69	2,28

PLEMY

Désignation	unité	2021	2022
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,34	2,47
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	75	68
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	90,3	91,3
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0,7	0,6
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,6	0,6
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,75	1,10
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	110	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	1 700	1 800
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	7,4	6,7
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	97,6	98,3
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	0	1,1
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,000	0,001
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,27	1,92

■ REGIE

Désignation	unité	2021	2022
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,32	2,44
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	90,4	84,7
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0,9	1,4
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,8	1,3
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,42	0,46
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	109	109
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	56 000	57 000
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	NC	NC
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	NC	NC
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	NC	NC
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	NC	NC
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,025	0,011
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	NC	NC

■ ERQUY HENANBIHEN PLURIEN

Désignation	unité	2021	2022
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,22	2,42
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	83,6	84,3
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,2	1,2
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,2	1,2
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,21	0,18
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	100	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	14 000	14 000
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	4,5	4,5
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	98,9	99,0
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	0,3	0,3
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,000	0,000
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	0,00	0,85

■ GLOBAL

Désignation	unité	2021	2022
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,30	2,44
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100 %	100 %
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	96,6 %	95,3 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	88,9 %	83,8 %
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0,9	1,4
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,9	1,3
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,44 %	0,44 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	108	109
Estimation du nombre d'habitants desservis	Hab	72 700	73 700
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	NC	NC
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	NC	NC
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	NC	NC
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,021	0,009
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	NC	NC

